



MAIRIE

DE

05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07

Télécopie : 04 92 45 19 50

## CONSEIL MUNICIPAL

### Procès-verbal de la séance du 08 juillet 2019

**Les délibérations sont consultables en Mairie.**

**Présents** : Mmes et Ms les conseillers : Mmes BONNIER Josette, VERNY Annick, MM. BREMOND Max, BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, COMBAL Benjamin, DERCOURT Laurent, GARNIER Louis, PEPIN Marc.

**Absents** : Mmes CARRARA Aurélie (Pouvoir à M. PEPIN Marc), ESMIEU Myriam, ROUX Delphine, MM. BAJOLLE Lionel, JEHAN Jacques.

**Secrétaire de séance** : M. BRUN Jean-Luc

Désignation du ou de la secrétaire de séance : A l'unanimité, M. Jean-Luc BRUN est désigné secrétaire de séance.

Approbation du dernier compte-rendu : Il est approuvé à l'unanimité.

#### INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- Ligne de trésorerie - AFL : Suite à l'adhésion de la commune à l'*Agence France Locale*, une avance de trésorerie est sollicitée pour un montant de 160 000,00€ remboursable dans 364 jours au taux de EONIA + 0,60% (taux EONIA = -0,360%) soit un taux de 0,24%. Cette avance est sollicitée pour éviter les difficultés de trésorerie liées aux délais de versement de subventions.
- Reconstitution d'un talus – Route de la Traverse : La prestation prévoit le retrait des matériaux s'affaissant et la pose de deux rangées de pierres. Le devis de la société *AJL Terrassement* est accepté pour un montant de 1 500,00€ HT.
- Convention précaire et révocable pour l'installation d'une activité « cani-marche » en forêt communale relevant du régime forestier : Cette activité est autorisée du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre 2019. Elle sera exercée par la SARL « *Les Traîneaux de la Forêt Blanche* ».
- Places de stationnement supplémentaires restaurant d'altitude : Le restaurant le *Pra Rond* a profité de 2 places de stationnement pendant l'hiver. Il lui a été facturé la somme de 437,50€ comme prévu par la délibération n°2018-12-005 relative aux places de stationnement des restaurants d'altitude.
- Marché de travaux divers de voirie : Un marché à bons de commande a été attribué à la société *ROUTIERE DU MIDI* pour des travaux divers de voirie pour un montant *minimum* de 50 000,00€ et *maximum* de 150 000,00€ sur une période de 2 ans.
- Location de blocs sanitaires en marge de l'évènement O'France : 7 blocs sanitaires et 2 blocs urinoirs sont loués auprès de la société *Alpes Sani Loc'* pour une durée de 3 jours et un montant de 2 481,00€ HT. Le prix comprend la vidange des blocs le 11 et le 13 juillet.

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

**Délibération n° 2019-64 : Convention de participation financière dans le cadre du projet de construction d'un cabinet médical à Risoul 1850 :** La communauté de communes du Guillestrois et du Queyras va débiter dans l'été la construction d'un cabinet médical en lieu et place de l'espace jardin de la copropriété du Forum. Ce bâtiment abritera le poste de secours du domaine skiable qui relève de la compétence du Maire (exercice délégué à l'exploitant Risoul Labellemontagne).

La communauté de communes propose au Conseil municipal de Risoul de prendre en charge la part des travaux correspondant à l'emprise du poste de secours, soit 39% (160m<sup>2</sup>). Par la suite, la commune ne versera pas de loyer pour l'occupation du bâtiment.

La subvention d'équipement de la commune s'élèverait à :

(Coût HT - Subventions obtenues) x 39%, soit environ 260 000,00€.

Le détail de la convention sera présenté en séance.

**Adoptée à l'unanimité.**

## URBANISME – TRAVAUX – ENVIRONNEMENT – DOMAINE SKIABLE

**Délibération n°2019-65 : Avenant n°2 au marché de travaux eau potable :** Cet avenant est établi pour notifier des modifications rendues nécessaires par des circonstances imprévisibles.

A l'avancement du chantier, des prestations complémentaires ont dû être réalisées et donc des prix nouveaux (PN) introduits. Certaines quantités prévues initialement au marché ne seront pas réalisées du fait de l'intégration de ces PN.

Les travaux supplémentaires concernent principalement la pose de regards pour les branchements particuliers. En effet, le remplacement des bouches à clés par des regards pour les branchements particuliers facilitera exploitation et l'accès aux vannes.

Le PN 2 concerne une plus-value pour la réalisation d'une tranchée en traversée de la route départementale. Ce nouveau prix remplace le fonçage horizontal initialement prévu au marché, et qui n'a pu être réalisé au vu de la présence de réseaux existants et des travaux de pose de réseaux humides et secs à proximité.

Les prix nouveaux pour le réducteur de pression et la boîte à boue DN 100 remplacent les prix initialement prévus au marché pour lesdits organes hydrauliques en DN 125.

Le montant de l'avenant N°2 s'élève à : **13 383,00 € HT**

Sachant que le montant initial du marché public était de :

- Montant HT : 383 910,70 €

Que le montant de l'avenant N°2 est de :

- Montant HT : 13 383,00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 3,49%

Ce qui porte le nouveau montant du marché public : Montant HT : 397 293,70 €

**Adoptée à l'unanimité.**

**Délibération n°2019-66 : Avenant n°1 aux lots n° 1 et 16 :**

**Mme VERNY Annick ne participe pas au débat ni à la délibération.**

**Lot n°1 : Démolitions-terrassements généraux-Gros œuvre-VRD**

**Attributaire : FESTA SAS**

Objet de l'avenant n°1 :

**En plus-value :**

- travaux de pompage avant reprise des travaux
- travaux de nettoyage liés aux éboulements
- travaux de drainage et d'assainissement des plateformes
- raccordement des eaux collectées aux réseaux existants

**Marché initial du Lot n°1**

<b>Montant :</b>	<b>674 947,78 € HT</b>
<b>Avenant n° 1 - montant :</b>	<b>11 384,88 € HT</b>
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>686 332,66 € HT</b>

**. Macro-Lot fluides :**

**Attributaire :** Groupement SAS LAVIGNA-SCARA-LOISIRS PISCINE

**Mandataire :** Groupement SAS LAVIGNA

Objet de l'avenant n° 1 :

**En plus-value :**

- Fourniture, transport, pose d'un poste béton préfabriqué (transformateur 800 kva)
- Mise à la terre
- Divers : Consuel

**Marché initial du macro-lot fluides**

<b>Montant :</b>	<b>784 663,26€ HT</b>
<b>Avenant n° 1 - montant :</b>	<b>56 538,60 € HT</b>
<b>Nouveau montant du marché :</b>	<b>841 201,86 € HT</b>

*Adoptée à l'unanimité.*

**DIVERS**

Fait à Risoul, le 12 juillet 2019

Le Maire, Max BREMOND.

